

COMPTE ADMINISTRATIF

De l'exercice 2018

2019 DPE 20 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

PROJET DE DELIBERATION

DOCUMENT BUDGETAIRE

2019 DPE 20 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2018

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2018, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes :	2.491.575,05 euros
En matière de dépenses :	1.983.134,66 euros
Soit un excédent de :	508.440,39 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2017, le résultat pour l'exercice 2018 est excédentaire de 3.438.599,31 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 116.844,04 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2018.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2018.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2018.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1.509,20 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1.509,20 euros pour l'exercice 2018. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 115.334,84 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la ville de Paris pour l'exercice 2018 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1.509,20 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2018 est excédentaire de 1.509,20 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2017 (115.334,84 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de 116.844,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2019 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 5.307.824,08 euros à la dernière décision budgétaire pour 2018, soit le budget supplémentaire 2018.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 1.983.134,66 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1.981.625,46 euros, dont :

- 864.944,91 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 539.110,85 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 577.569,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 194.289,15 euros. Ces dépenses correspondent aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris. Elles couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs, des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en héritage les années suivantes ;
- les études et recherches (nature 617), pour un total de 177.642,85 euros ont permis :
 - une première phase d'étude sur l'adéquation du niveau de service pour les usages de l'eau non potable, avec un niveau d'investissement soutenable,
 - la poursuite d'une étude de scénarii de coopération des services publics d'eau potable dans le cadre métropolitain,
 - la poursuite de la réactualisation du modèle hydraulique du réseau des égouts, en lien avec une étude de scénarii de crue au-delà du niveau de l'année 1910.
- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 26.376,50 euros ;
- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 430.346,16 euros en 2018, qui se décomposent en :
 - 183.340 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports,
 - 247.006,16 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.
- les autres charges à caractère général s'élèvent à 36.290,25 euros. Elles portent sur l'organisation de deux évènements majeurs :
 - l'organisation d'une matinée « Paris pluie » au Pavillon de l'Arsenal, à destination des professionnels, pour diffuser les nouvelles pratiques dans le domaine de l'eau pour une ville plus résiliente.
 - l'organisation et l'animation de l'évènement international « baignades en ville » le 27 juin 2018.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à 347.831,09 euros. Ils correspondent aux dépenses d'analyses d'eau et d'études engagées à partir du mois d'octobre, et à des frais de missions à l'étranger non mandatés au 31 décembre 2018, du fait de leur engagement en toute fin d'année. Ces dépenses seront reprises au budget supplémentaire 2019.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2018 à 539.110,85 euros. Ce repli est dû à des mouvements de postes en cours d'année.

Un montant de 577.569,00 euros a été dépensé en « subventions exceptionnelles de fonctionnement » au chapitre 67 (compte 6743), qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale. D'une part, un montant de 473.569,00 euros a été alloué à ce titre à des associations, au titre de projets ou d'aides d'urgence, décomposé comme suit :

- le solde, d'un montant de 21.859 euros, de la subvention à l'ONG INTER AIDE pour son projet d'amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de maintenance des ouvrages des communautés rurales des districts de Memba, Nacala-a-Velha, Monapo, Mossuril et Nacarôa (Mozambique) ;
- le solde partiel anticipé, d'un montant de 14.400 euros, de la subvention à l'ONG ADSCAL pour son projet d'eau et d'assainissement dans le village d'Agnam Lidoubé (Sénégal) ;
- un montant de 61.310 euros à l'ONG EAU ET VIE pour l'achèvement des 2^{ème} et 3^{ème} tranche de son projet d'amélioration des conditions de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène de 2000 familles du bidonville de Railway Hospital Colony à Chittagong (Bangladesh) ;
- la 2^{ème} tranche, d'un montant de 50.000 euros, de la subvention à l'ONG MORIJA pour son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso). Ce projet est cofinancé sur le budget général de la Ville de Paris, pour la partie propre ;
- un montant de 10.000 euros attribué à l'ONG Comité Français de Soutien au GK SAVAR pour son projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans la zone cyclonique des Sundarbans (Bangladesh) ;
- une subvention de 25.000 euros à l'ONG IDO pour son projet d'accès à l'eau dans les départements des Logone (Tchad) ;
- un montant de 40.000 euros, à l'ONG AQUASSISTANCE pour son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la commune rurale de Guélodé (Sénégal) ;
- la 1^{ère} tranche, d'un montant de 30.000 euros, à l'ONG Association Générale des Intervenants Retraités (AGIR), pour son projet d'accès à l'eau potable et domestique et à l'assainissement dans les villages de Sidiki (nord Togo) ;
- une subvention de 30.000 euros à l'ONG Afrique et Nouvelles Interdépendances, pour son projet d'accès à l'eau dans le 1^{er} arrondissement de Yaoundé et dans le canton d'Ebombo III, par la réalisation de 6 forages (Cameroun) ;
- un montant de 80.000 euros, à l'ONG Électriciens Sans Frontières pour son projet de création et de réhabilitation de forages et construction de latrines en milieu rural dans la région des Plateaux (Togo) ;
- une subvention de 55.000 euros, à l'ONG Systèmes Économiquement Viables pour l'Eau aux Suds, pour son projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de Kanembakaché (Niger) ;

- dans le cadre des aides d'urgence, 50.000 euros ont également été versés au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour une aide d'urgence suite au séisme et au tsunami survenus en Indonésie, et 6.000 euros à l'association CARE France pour des interventions d'urgence en soutien aux victimes de conflit au Yémen. Une aide complémentaire de 15.000 euros lui a également été attribuée, financée par le budget annexe de l'assainissement.

D'autre part, ont également été mandatés sur le compte 6743, hors « Loi Oudin » : 15.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets « Université Populaire de l'Eau Bien Commun (UPEBC) », « Lien social – l'eau, pour découvrir, apprendre et échanger » et « Lien social – L'eau, c'est ma vie et c'est mon droit », 5.000 euros à l'association Surfrider Foundation Europe pour son projet « Voice for the Ocean Tour 2018 » et 4.000 euros à l'association Terre de Liens Ile-de-France pour son projet « Je veille sur mon captage ! ».

50.000 euros ont été versés à l'association l'Atelier Parisien d'Urbanisme au titre de l'avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs, 20.000 euros à l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses activités générales en 2018 et 10.000 euros, à l'association CLUSTER IDF pour ses activités générales en 2018.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.509,20 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.490.065,85 euros, conformément aux recettes escomptées pour l'exercice 2018.

Elles sont constituées du produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2018 à 0,015 euro HT par mètre cube.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 1.983.134,66 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.490.065,85 euros ;
- le résultat de l'exercice 2018 de la section d'exploitation est excédentaire de 506.931,19 euros.

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2017, de 2.814.824,08 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de 3.321.755,27 euros. Cet excédent sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de l'exercice 2019.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 11, 12 et 13 décembre 2017 et des 4, 5 et 6 juin 2018 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2018 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	0 euro
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	0 euro
Déficit cumulé au 31 décembre 2017 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2018 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	116.844,04 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	1.509,20 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2017 :	115.334,84 euros

BALANCE

Dépenses :	0 euro
Recettes :	1.509,20 euros
Solde d'exécution 2018 :	1.509,20 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 :	116.844,04 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2018 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	5.307.824,08 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	1.983.134,66 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2017 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2018 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	5.307.824,08 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2.490.065,85 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2017 reporté :	2.814.824,08 euros

BALANCE

Dépenses :	1.983.134,66 euros
Recettes :	2.490.065,85 euros
Solde d'exploitation 2018 :	506.931,19 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 :	3.321.755,27 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 116.844,04 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2019.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 3.321.755,27 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de 2019.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21750001617708	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune : Ville de Paris
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Direction Régionale des Finances publiques d'Ile de France et du Département de Paris

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget annexe de l'eau (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 21

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

Ville de Paris - Budget annexe de l'eau - CA - 2018

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 983 134,66	G	2 490 065,85	G-A	506 931,19
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 509,20	H-B	1 509,20

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 814 824,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	115 334,84 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 983 134,66	Q= G+H+I+J	5 421 733,97	=Q-P	3 438 599,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	347 831,09	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	347 831,09	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 330 965,75	= G+I+K	5 304 889,93	2 973 924,18	
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	116 844,04	116 844,04	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 330 965,75	= G+H+I+J+K+L	5 421 733,97	3 090 768,22	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	347 831,09	K	0,00
011	Charges à caractère général		347 831,09		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 383 914,24	851 467,94	13 476,97	347 831,09	171 138,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	671 000,00	539 110,85	0,00	0,00	131 889,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,70	0,00	0,00	4 999,30
Total des dépenses de gestion courante		2 059 914,24	1 390 579,49	13 476,97	347 831,09	308 026,69
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 851 400,64	573 569,00	4 000,00	0,00	2 273 831,64
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	395 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 306 314,88	1 964 148,49	17 476,97	347 831,09	2 976 858,33
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 509,20	1 509,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 509,20	1 509,20			0,00
TOTAL		5 307 824,08	1 965 657,69	17 476,97	347 831,09	2 976 858,33
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 493 000,00	2 487 542,81	0,00	0,00	5 457,19
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 493 000,00	2 487 542,81	0,00	0,00	5 457,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 523,04	0,00	0,00	-2 523,04
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 493 000,00	2 490 065,85	0,00	0,00	2 934,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 493 000,00	2 490 065,85	0,00	0,00	2 934,15
Pour information		2 814 824,08				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 509,20	1 509,20		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 509,20	1 509,20		0,00
	TOTAL	1 509,20	1 509,20	0,00	0,00
	Pour information	115 334,84			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Ville de Paris - Budget annexe de l'eau - CA - 2018

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	864 944,91		864 944,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	539 110,85		539 110,85
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,70		0,70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	577 569,00	0,00	577 569,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 509,20	1 509,20
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 981 625,46	1 509,20	1 983 134,66

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 983 134,66
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 487 542,81		2 487 542,81
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 523,04	0,00	2 523,04
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 490 065,85	0,00	2 490 065,85

+	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 814 824,08
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 304 889,93
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 509,20	1 509,20
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 509,20	1 509,20

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	115 334,84
---	---	-------------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
---	------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	116 844,04
---	---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 383 914,24	851 467,94	13 476,97	347 831,09	171 138,24
6064	Fournitures administratives	658,93	0,00	0,00	0,00	658,93
6078	Autres marchandises	9 470,00	9 384,00	0,00	0,00	86,00
611	Sous-traitance générale	499 390,50	189 793,58	4 495,57	164 877,74	140 223,61
6132	Locations immobilières	2 377,00	0,00	2 377,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 100,00	3 610,58	0,00	0,00	489,42
6156	Maintenance	1 152,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	359 924,55	177 642,85	0,00	167 817,60	14 464,10
618	Divers	500,00	360,00	0,00	0,00	140,00
6226	Honoraires	4 420,00	3 696,00	0,00	0,00	724,00
6231	Annonces et insertions	4 100,00	0,00	0,00	3 366,00	734,00
6236	Catalogues et imprimés	1 577,10	577,10	0,00	999,00	1,00
6238	Divers	4 234,00	4 031,16	0,00	0,00	202,84
6251	Voyages et déplacements	9 321,00	0,00	0,00	6 788,12	2 532,88
6256	Missions	11 223,00	4 353,31	0,00	3 982,63	2 887,06
6257	Réceptions	6 733,00	102,70	6 604,40	0,00	25,90
627	Services bancaires et assimilés	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	34 125,00	26 376,50	0,00	0,00	7 748,50
6287	Remboursements de frais	430 346,16	430 346,16	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63513	Autres impôts locaux	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	671 000,00	539 110,85	0,00	0,00	131 889,15
6331	Versement de transport	9 000,00	7 848,02	0,00	0,00	1 151,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 330,23	0,00	0,00	669,77
6411	Salaires, appointements, commissions	330 000,00	271 941,15	0,00	0,00	58 058,85
6413	Primes et gratifications	52 000,00	21 585,33	0,00	0,00	30 414,67
6414	Indemnités et avantages divers	140 000,00	107 642,09	0,00	0,00	32 357,91
6415	Supplément familial	4 000,00	1 902,68	0,00	0,00	2 097,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	43 243,30	0,00	0,00	-2 243,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	87 000,00	79 486,47	0,00	0,00	7 513,53
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	5 000,00	4 131,58	0,00	0,00	868,42
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,70	0,00	0,00	4 999,30
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	4 999,30	0,00	0,00	0,00	4 999,30
658	Charges diverses de gestion courante	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 059 914,24	1 390 579,49	13 476,97	347 831,09	308 026,69
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 851 400,64	573 569,00	4 000,00	0,00	2 273 831,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	616 000,00	573 569,00	4 000,00	0,00	38 431,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 215 400,64	0,00	0,00	0,00	2 215 400,64
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	395 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 306 314,88	1 964 148,49	17 476,97	347 831,09	2 976 858,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 509,20	1 509,20			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 509,20	1 509,20			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 509,20	1 509,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 509,20	1 509,20			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 307 824,08	1 965 657,69	17 476,97	347 831,09	2 976 858,33
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 493 000,00	2 487 542,81	0,00	0,00	5 457,19
7068	Autres prestations de services	2 493 000,00	2 487 542,81	0,00	0,00	5 457,19
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 493 000,00	2 487 542,81	0,00	0,00	5 457,19
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 523,04	0,00	0,00	-2 523,04
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 523,04	0,00	0,00	-2 523,04
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 493 000,00	2 490 065,85	0,00	0,00	2 934,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 493 000,00	2 490 065,85	0,00	0,00	2 934,15
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 814 824,08				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 509,20	1 509,20		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 043,55	1 250,00		-206,45
28184	Mobilier	465,65	259,20		206,45
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 509,20	1 509,20		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 509,20	1 509,20		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 509,20	1 509,20	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		115 334,84			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400.00 €	2/10/2007

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations complexes spécialisées	20	02/10/2007
L	Installations complexes spécialisées - réseaux d'adduction d'eau	40	02/10/2007
L	Matériel industriel	15	02/10/2007
L	Outillage industriel	20	02/10/2007
L	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	10	02/10/2007
L	Agencement et aménagement du matériel et outillages industriels	20	02/10/2007
L	Installations générales, agencements et aménagement divers	15	02/10/2007
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	02/10/2007
L	Mobilier	10	02/10/2007
L	Frais de recherche et de développement	5	02/10/2007
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques	3	02/10/2007
L	Autres immobilisations incorporelles	5	02/10/2007

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 509,20	III 1 509,20
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 509,20	1 509,20
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 043,55	1 250,00
28184	Mobilier	465,65	259,20
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 509,20	0,00	115 334,84	0,00	116 844,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 116 844,04
Solde	V = IV – II (3) 116 844,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Attaché d'administration	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Secrétaire administrative	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	A	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
Technicien supérieur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : .